



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE FAGNIERES

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUIN 2013

N° 2013-06-26-04

EXPERIMENTATION ENTRETIEN PROFESSIONNEL

Le 26 juin 2013 à 20 h 30 le conseil municipal de la commune, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de réunions de la mairie, sous la présidence de Monsieur Alain BIAUX, Maire.

Date de convocation : 18 juin 2013

Date d'affichage de la convocation : 18 juin 2013

PRESIDENCE : M. BIAUX, Maire

PRESENTS :

Mme DETERM – M. FENAT – Mme ROLLET - M. FAUCONNET – M. BISSON - Mme LEMERE
- M. PIERRON, adjoints.

Mme MILLOT – M. PEROT - M. SARTELET – Mme STEVENOT – M. CAILLOT - Mme LEFORT
- Mme THILLY – M. ANTUNES.

EXCUSES :

Mme LE LAY	donne pouvoir à	Mme ROLLET
M. PERNET	donne pouvoir à	M. BISSON
Mme CORREIA	donne pouvoir à	M. ANTUNES
Mme MASSON		

ABSENTS :

Mme DORTA
M. LHENRY
Mme MOREAU
Mme GABREL
M. SMITH
M. CHOUARD
M. JOSEPH
M. CARRASCO
M. BESSON

Membres en exercice : 29

Membres présents : 16

Procurations : 3

Votants : 19

Secrétaire de séance : Mme MILLOT Bernadette

4 - EXPERIMENTATION ENTRETIEN PROFESSIONNEL

L'article 76-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et le décret n° 2010-716 du 29 juin 2010 ont prévu la mise en place à titre expérimental pour les années 2011 et 2012 d'un entretien professionnel annuel pour les fonctionnaires des collectivités territoriales et des établissements publics locaux.

Une circulaire en date du 4 mars 2013 informe les services des collectivités territoriales de la prolongation de l'expérimentation de l'entretien professionnel pour les années 2013 et 2014 afin de substituer définitivement l'entretien professionnel à la notation à partir de 2015.

L'entretien remplace la notation annuelle qui s'est avérée peu performante pour traduire la valeur professionnelle des agents.

L'objectif final de ce dispositif est le développement des compétences professionnelles individuelles de l'agent au regard des objectifs de la collectivité.

Nous souhaitons mettre en œuvre au titre de l'année 2013 l'entretien professionnel en remplacement de la notation.

Dans un premier temps l'application de l'entretien concernera pour l'année 2013 les fonctionnaires titulaires de catégorie B et C encadrant puis pour l'année 2014 les agents titulaires de catégorie A et C encadrant et non encadrant.

La valeur professionnelle sera déterminée selon les critères suivants :

- Réalisation des objectifs
- Efficacité dans l'emploi
- Compétences professionnelles et techniques
- Qualités relationnelles
- Capacité d'encadrement ou à exercer des fonctions d'un niveau supérieur

Ce dispositif remplacerait la notation pour les fonctionnaires titulaires de **catégorie B et C encadrant pour l'année 2013** et les fonctionnaires titulaires de **catégorie A et C pour l'année 2014**.

Le bilan annuel de cette expérimentation sera communiqué au Comité Technique Paritaire.

Il vous est demandé de vous prononcer :

- sur la mise en place de l'entretien professionnel dans les conditions évoquées ci-dessus.

Le CTP réuni le 14 décembre 2011 a émis un avis favorable à cette proposition.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales ;

OUI l'exposé qui précède

Résultat du vote :

- Voix pour : 17

- Voix contre : -

- Abstentions : 2

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, prend une délibération conforme.

Certifiée conforme par le Maire qui atteste que le compte rendu de la séance dans laquelle a été prise la présente délibération est affiché à la porte de l'Hôtel de Ville de Fagnières, conformément à la loi.

LE MAIRE,

Alain BIAUX